

PROCES-VERBAL
CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE DE L'EUR ODYSSEE
DU 7 MAI 2024

Adopté en COSP du 28 mai 2024

Délibération à distance par procédé permettant l'échange d'écrits transmis par voie électronique par messagerie (délibération n° 2020-97 du CA UCA du 04/09/2020 et validé en COSP-COPIL restreint de l'EUR ODYSSEE du 17/11/2020).

Etaient concerné.e.s :

LES MEMBRES DISPOSANT DU DROIT DE VOTE

Ont pris part au vote :

- Collège A : Christian RINAUDO, Agnès JEANJEAN, Xavier HUETZ DE LEMPS, Michel LAUWERS, Isabelle MILHABET
- Collège B : Frédérique BERTONCELLO, Frédéric COUSTON, Karine EMSELLEM, Jean-Luc PRIMON
- Collège IATSS : Valérie DALL'O, Alban FOURNIER
- Membres désignés : Silvia MARZAGALLI, Stéphane BOUISSOU

N'ont pas pris part au vote :

- Théo VALERIAN, Rose COLOMB, Marie-Hélène SA VILAS BOAS, Nicolas PIGEON, Nicolas BOURGEOIS, Anne GRENIER

INVITES

- Marie-Jeanne OURIACHI - Directrice du portail SHS, Yann BYWALSKI, Monique VERRIERE (Organisatrice et observatrice de la délibération par voie électronique – secrétaire de séance)

ORDRE DU JOUR

- **Validation des maquettes-MCC pour les étudiants dispensés d'assiduité**

L'ordre du jour du prochain conseil académique qui se tiendra le 16 mai 2024 prévoit la validation de la nouvelle offre de formation 2024-2028 après passage dans les instances de l'EUR.

Dans cette perspective, le COSP du 20 octobre 2023 avait validé l'ensemble de l'offre de formation (licences et masters). Cependant, lorsque les nouveaux templates de maquettes ont été mis en place, il était prévu que les étudiants dispensés d'assiduité fassent l'objet d'un contrat pédagogique personnalisé. Dans les MCC des templates ne figurait donc plus la colonne prévoyant les modalités de contrôle pour ce type d'étudiant.

Le 26 mars dernier, lors d'une réunion des directeurs de Portail, nous avons appris que les nouveaux contrats pédagogiques ne pourraient être mis en place en 2024-2025. Les responsables de mention ont donc dû - en urgence - reprendre les maquettes et les dupliquer pour spécifier les MCC de ces étudiants. Ce sont ces documents - dédiés de manière spécifique aux dispensés d'assiduité - qui ont fait l'objet d'une demande de validation par voie électronique.



Il s'agit des maquettes-MCC dispensés d'assiduité suivantes (déposées sur GEODE par la Sclarité) :

- Géographie : L1-L2-L3
- Histoire : L1-L2 (incluant les enseignements de Science politique en tant qu'options puisque le parcours n'a pu être ouvert en L2) - L3 parcours recherche, L3 parcours Science politique, L3 parcours enseignement
- Psychologie : modification des MCC figurant dans les maquettes votées le 20 octobre 2023 (voir document explicatif) : L1-L2-L3 psychologie et L3 psychologie parcours métiers du travail
- Science de l'éducation et de la formation : L1-L2-L3
- Ethnologie-Anthropologie (SHAE) : L1-L2-L3
- Sociologie-démographie : L1-L2-L3

Ne figurent pas dans le dossier les licences pluridisciplinaires ou les doubles licences dont les MCC seront reprises des maquettes des licences dont elles sont l'émanation. De même, en L3 parcours Histoire science politique ne sont pas indiquées les MCC élaborées par le Portail droit. La modélisation se fera à partir des MCC des ECUE de droit lorsqu'elles seront disponibles.

L'Equipe de Direction de l'EUR a opté pour une consultation à distance afin de ne pas multiplier les réunions puisque d'autres COPIL et COSP sont programmés (en mai et juillet) afin de traiter divers sujets (vote sur les contrats doctoraux et post doctoral, campagne de postes EC et BIATSS, ...).

Modalités de délibération :

La délibération sur ces propositions de maquettes et de MCC s'est effectuée par voie électronique (conformément à la délibération n° 2020-97 du CA UCA du 04/09/2020 et validée par notre COSP-COPIL restreint du 17/11/2020).

- Ont participé aux débats les 19 membres votants du COSP ODYSSEE ainsi que Mme Marie Jeanne OURIACHI, en sa qualité de Directrice du portail SHS.
- Un mail précisant l'ordre du jour, les modalités de vote et en pièce jointe un fichier zip contenant les maquettes-MCC pour les dispensés d'assiduité a été adressé le lundi 6 mai 2024 aux 19 membres ainsi qu'à Mme Marie-Jeanne OURIACHI. L'envoi a ouvert la phase d'échanges entre membres.
- Les personnes qui souhaitaient avoir des informations ou poser des questions devaient impérativement le faire par voie électronique, ce qui impliquait que chacun devait systématiquement utiliser la fonctionnalité « REpondre A TOUS » de sa messagerie à partir du mail d'origine.
- Le Directeur de l'EUR, M. Christian RINAUDO et Mme Marie-Jeanne OURIACHI se tenaient à la disposition des membres pour répondre (également par voie électronique) aux questions.
- La date de clôture des débats était fixée au **mardi 7 mai 2024 à 14 heures**.
- Conjointement, le vote a été ouvert via BALOTILO **du lundi 6 au mardi 7 mai 2024 à 14 heures 30**.

La consultation n'a pas donné lieu à des échanges.

- Le dépouillement électronique des votes s'est effectué le mardi 7 mai 2024 à 15 heures.
- Les résultats ont été communiqués le jour même aux membres votants.



VOTES

Les maquettes-MCC Dispense d'assiduité ont été validées à l'UNANIMITE

Une telle délibération n'est valable que si la moitié au moins des membres de l'instance y a effectivement participé, ce qui fut le cas.

Université Côte d'Azur
~~Ecole Universitaire de Recherche ODYSSEE~~
~~Sciences de la Société et de l'Environnement~~
Directeur
Christian RINAUDO

